Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	Société de chasse de l'Elancèze (SERGUES Lionel)
Numéro du lot	fd15-576
COMMUNE(S)	THIEZAC
Massif chevreuil	Monts du Cantal Sud
Massif cerf	UG Monts du Cantal

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	SERGUES Lionel
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	2 chemin des Genevriotes, 15130 GIOU DE MAMOU
Téléphone (fixe et portable)	0673146768
Courriel	lsergues@cantal.fr

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 214.00	Surface Totale: 415.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2026 / 2027

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente	5	18	2	25	6	1	2
Réalisation année précédente	7	18	0	25	6	1	2
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)	Baisse				Hausse	Hausse	Hausse
Attribution théorique					5		
DEMANDE 2026 / 2027	7	8		15	6	4	5

Fait le mardi 10 mars 2026 à GIOU DE MAMOU Signature